



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

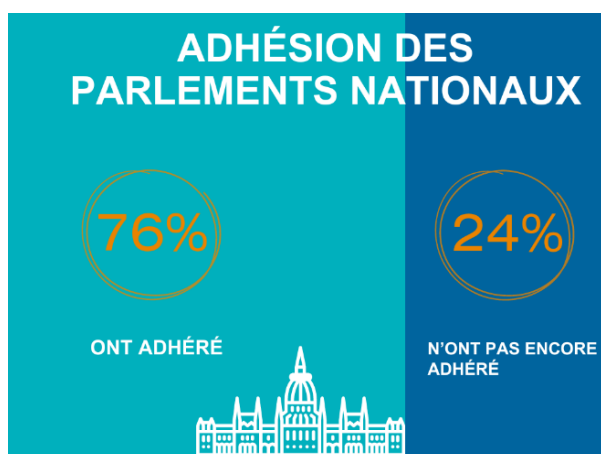
Cinquième Table ronde d'experts sur les Principes communs en matière d'assistance aux parlements

10^e anniversaire des Principes communs : tracer la voie de l'auto-développement parlementaire



Dix ans après :
Principes communs
et progrès communs

En octobre 2024, les Principes communs en matière d'assistance aux parlements célébreront leur 10^e anniversaire. Ces principes ont constitué, depuis leur création, une base importante pour la coopération au développement entre les parlements et les partenaires extérieurs. Ils reposent sur l'idée première et fondamentale que les parlements doivent prendre eux-mêmes la direction de leur développement. À ce jour, 147 parlements nationaux (soit 76 %) et 31 organisations partenaires y ont adhéré. Chaque nouvelle adhésion donne plus de poids à ces principes et renforce leur reconnaissance en tant que norme largement acceptée pour guider les opérations d'assistance.



Les parlements se sont également servis des Principes communs comme boussole pour naviguer dans des écosystèmes parlementaires complexes et en constante évolution. Ceux-ci changent en effet à un rythme inégalé, mais les Principes communs ont été élaborés pour résister à l'épreuve du temps. Il convient toutefois de veiller en permanence à ce que les outils et produits adéquats soient disponibles pour renforcer ces principes et faciliter leur application.

Objectif

Dix ans après l'adoption des Principes communs, la cinquième Table ronde d'experts réunira des parlements et des partenaires de l'assistance aux parlements pour examiner l'état actuel du développement parlementaire, anticiper les tendances futures et définir ensemble un programme d'action pour les acteurs du développement parlementaire. Cet événement sera aussi l'occasion pour les participants de réfléchir à la manière de célébrer les 10 ans des Principes communs. Le débat sera mené à la lumière de ces principes et examinera les moyens dont ils peuvent être mieux promus et appliqués pour renforcer l'auto-développement parlementaire. **L'objectif ultime est de continuer à garantir que le développement parlementaire appartienne aux parlements eux-mêmes dans les années à venir et qu'il résiste aux crises futures.** Les questions suivantes serviront de fil conducteur au débat :

- 10^e anniversaire des Principes communs : comment les Principes communs ont-ils été appliqués dans votre parlement ou votre organisation et comment ont-ils contribué à améliorer le développement parlementaire ?

Les participants seront invités à donner des exemples concrets de l'impact qu'a eu l'application des Principes communs sur le développement de leur parlement, et à évoquer les difficultés qu'ils ont rencontrées dans ce contexte.

- Baliser l'avenir : quels produits ou outils pratiques seraient utiles pour aider les parlements et les partenaires à renforcer l'application des Principes communs dans les années à venir ?

Les participants discuteront des outils pouvant être utilisés pour stimuler encore davantage l'auto-développement parlementaire, ainsi que des innovations permettant d'aider les parlements et les partenaires à renforcer la mise en œuvre des Principes communs.

- Célébrer les avancées communes : comment les parlements et les partenaires peuvent-ils faire connaître les Principes communs et marquer leur 10^e anniversaire ?

À l'approche du 10^e anniversaire des Principes communs, qui sera célébré lors de la 149^e Assemblée de l'UIP en octobre 2024, les participants proposeront des initiatives pour marquer cet anniversaire et pour mieux faire connaître les Principes communs au sein de leurs institutions. Ils discuteront également de la manière de renforcer la mobilisation au sein des parlements pour que les Principes communs continuent de guider activement et durablement l'auto-développement parlementaire.

Participants

Les participants seront des représentants des parlements et des organisations partenaires responsables du développement parlementaire. Ils seront encouragés à mener un dialogue ouvert et dynamique. Ils sont donc invités à se préparer en vue de prendre part à ce dialogue et de faire connaître les expériences de leurs parlements et les résultats de leurs projets.

Contributions écrites

Les parlements et les partenaires peuvent également soumettre des contributions écrites qui mettent en exergue leurs expériences sur les sujets à débattre. Les contributions écrites doivent être envoyées à postbox@ipu.org avant le 7 mars 2024.

Langues

Les documents seront disponibles en anglais et en français. L'interprétation sera assurée en anglais, français, arabe et espagnol.

Date et lieu

La cinquième Table ronde aura lieu le 28 mars 2024 dans la Salle Genève, Annexe CCV, CICG, Genève

Inscription

<https://registration.ipu.org/event/84832f5b-1793-49b5-9039-70c236eeb2b3/summary>

